

COMITE DU LYONNAIS DE TAROT

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Décisions :

Lors des réunions du Conseil d'administration, les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

En cas de partage des voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

En accord avec les statuts de la fédération Française de tarot et de ceux du Comité du Lyonnais, le Comité régional est le seul juge de l'admission ou du rejet des candidatures à l'affiliation dans le comité. Il n'a pas à justifier son refus.

Tout membre n'ayant pas assisté à trois séances consécutives du Conseil d'administration, sans excuse recevable, perd la qualité de membre.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE

Les arbitres lors des compétitions qualificatives ou les compétitions organisées dans le cadre du Grand Prix du Lyonnais et de la coupe du Lyonnais devront informer par un rapport écrit les joueurs qui n'auront pas une attitude et un comportement exemplaire. Ils en informeront la présidente de la CCR, qui transmettra avec avis à la commission de discipline du Comité Régional.

ARTICLE 3 :

COMPETITIONS REGIONALES QUALIFICATIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Le Comité Régional se dégage de toutes responsabilités de la vente d'alcool par les clubs ou associations organisateurs des compétitions régionales.

Les dates sont fixées conjointement par le Président du Comité et le Président de la Commission des Compétitions Régionales. Elles tiennent compte impérativement des dates des compétitions Nationales et des contraintes exigées par le règlement des Compétitions Nationales.

Les lieux mentionnés, sur le calendrier édité en début de saison par le Comité, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils seront précisés définitivement par affichage dans les clubs. A charge aux Présidents de clubs de réaliser cet affichage.

Le mode d'inscription aux Compétitions Régionales et de Ligue est fixé, conjointement par le Président du Comité et le Président de Compétitions Régionales.

Le non-respect de la date limite et non-paiement du droit d'inscription, entraîne automatiquement l'annulation de celle-ci. Toutefois une dérogation est admise dans le cas où le quota nécessaire au bon déroulement de l'épreuve n'est pas atteint.

Le Comité Régional fixe au début de saison, suivant le résultat de la saison écoulée, le montant de l'indemnisation, des joueurs qualifiés, pour chaque Championnat National.

Cette indemnisation sera attribuée aux joueurs qui participeront à **10 tournois minimums** organisés dans le cadre du Grand prix du Lyonnais ou de la Coupe du Lyonnais.

ARTICLE 4

COMPETITIONS REGIONALES GRAND PRIX DU LYONNAIS ET COUPE DU LYONNAIS :

Le règlement de ces compétitions sera établi et défini par le Comité Régional suivant les modalités :

GRAND PRIX DU LYONNAIS DUPLICATE

Les tournois du Grand Prix du Lyonnais se font toujours sur inscription à l'avance et sont ouverts à tous les joueurs du et hors du Comité du Lyonnais.

Le Comité recommande aux clubs organisateurs d'établir au moins une enveloppe Promotion à chaque tournoi GPL et retiendra 50% des meilleurs résultats sur les tournois en GPL prévus dans la saison.

Un coefficient sera établi en fonction du type de compétition : X 1.5 pour les individuels et X 1 pour les triplettes et quadrettes.

Le tableau suivant présente les prix garantis en fin d'année. Les joueurs promotions ne pourront pas cumuler les 2 types d'enveloppes et toucheront la plus favorable, décalant les enveloppes suivantes :

SUR UNE BASE DE 1000 euros GARANTIE	
600 EUROS (open, tous niveaux confondus)	
1er	250 euros
2 ème	150 euros
3 ème	110 euros
4 ème	90 euros
400 euros (Promotions)	
1er	170 euros
2 ème	100 euros
3 ème	70 euros
4 ème	60 euros

COUPE DU LYONNAIS EN DONNES LIBRES

Les tournois de Coupe Du Lyonnais sont ouverts à tous les joueurs du et hors du Comité du Lyonnais.

-La coupe du lyonnais se joue en donnes libres. Au moins 20 donnes en respectant le règlement FFT.

-Les tours qualificatifs sont organisés au sein des clubs du comité du lyonnais et chacune ou chacun peut y participer, licencié (e)s ou non, à l'exception du jour de la finale où la licence est obligatoire.

-Tout joueur participant en accepte le règlement.

Règlement de la coupe 2020:

Prix GARANTIS : 2 400 €	
1er	500 €
2ème	350 €
3ème	250 €
4ème	150 €
5ème	130 €
6ème	110 €
7ème	100 €
8ème	90 €

9ème	80 €
10ème	70 €
11ème	60 €
12 au 16ème	40 €
17ème	30 €
18 au 26ème	20 €

- Les tournois de la Coupe du Lyonnais sont ouverts à tous les joueurs du et hors du Comité du Lyonnais.

- Lors de ces tournois un joueur par table sera récompensé

- Les premiers joueurs licenciés de chaque tournoi seront qualifiés pour la finale.

- 4 qualifiés si moins de 20 tables

- 5 qualifiés de 20 à 30 tables

- 6 qualifiés si plus de 30 tables

Lorsqu'un joueur arrivé « placé » est déjà qualifié, c'est le « premier non qualifié » qui bénéficie de la place.

- Un joueur LICENCIE ayant participé au minimum à 8 Coupes du lyonnais durant la saison et n'ayant pas réussi à se qualifier, son inscription lors de la Finale sera à 5€.

Un LICENCIE non qualifié pourra s'inscrire directement sur place le 10 Juin :
Inscription 20 Euros

- Une invitation sera remise aux qualifiés le jour de chaque tournoi.

- En cas de défection, nous vous remercions de prévenir le correspondant CDL du pôle compétition (Jean-Jacques Hovsépian) ou tout membre du bureau.

L'inscription aux tournois est fixée à 12 Euros en semaine, 15 Euros le week-end (ou plus pour les grands tournois annuels : décision des clubs eux-mêmes) ; la participation revenant au Comité sera de 1.50 € par inscription (pour les tournois de semaine que pour ceux du week-end).

ARTICLE 5

LES STAGES ORGNISÉS PAR LE COMITÉ

Le Comité Régional validera l'organisation et la participation des personnes encadrant le stage ainsi que leurs défraiements le cas échéant.

Fait à Vénissieux le 18 juillet 2019

La Présidente **Nadine SUZE**

Le Secrétaire **André PASQUIER**